

ACTION URGENTE

UNE ORGANISATION DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS DOIT ÊTRE PROTÉGÉE

À la fin du mois de mars, le défenseur des droits humains Juan Carlos Gaona, membre de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix dans le nord de la Colombie, a reçu un SMS indiquant qu'une opération visant à l'assassiner dans la ville de Sincelejo (département de Sucre) avait été déjouée par hasard grâce à la présence d'un camion de l'armée près du lieu où il animait une réunion, mais qu'il n'aurait pas autant de chance la prochaine fois. Cette menace de mort met en lumière le besoin urgent de renforcer la protection des membres de cette organisation dans tout le pays. Amnesty International appelle les autorités colombiennes à appliquer les mesures internationales leur ordonnant de protéger la Commission inter-ecclésiastique justice et paix.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre des Affaires étrangères :

Rosa Yolanda Villavicencio

Palacio de San Carlos, Calle 10 # 5-51, Bogotá, Colombie

Courriel : contactenos@cancilleria.gov.co

Madame la Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant les graves menaces pesant sur la vie, la sécurité et la sûreté des membres de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix. Cette organisation de défense des droits humains, dont les équipes sont présentes dans différentes régions de la Colombie, a fait l'objet de plusieurs incidents concernant la sécurité au cours des derniers mois, dont la gravité nécessite une protection supérieure à celle fournie actuellement par les autorités colombiennes.

À la fin de l'année 2025, l'organisation a signalé plusieurs graves incidents menaçant la sécurité de ses membres et la continuité de son travail en faveur des droits humains. Le 27 novembre, par exemple, un homme armé non identifié a pointé une arme vers l'unique membre du dispositif de protection affecté à l'organisation par l'Unité nationale de protection dans le sud-ouest de la Colombie. Ensuite, le 30 novembre, un des véhicules de sécurité de l'organisation à bord duquel se trouvaient trois défenseur-e-s des droits humains a été poursuivi par un groupe d'hommes lourdement armés, qui ont également pointé leurs armes à feu sur eux et essayé de les arrêter sur la route.

Plus récemment, le 27 mars 2026, le défenseur des droits humains Juan Carlos Gaona, membre de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix, a reçu un SMS indiquant qu'une opération visant à l'assassiner dans la ville de Sincelejo (département de Sucre) avait été déjouée par hasard grâce à la présence d'un camion de l'armée près du lieu où il animait une réunion. Ce message décrivait ses activités récentes, révélant qu'il était sous surveillance, et le prévenait qu'il n'aurait pas autant de chance la prochaine fois – autrement dit, le menaçait de mort.

Certaines attaques ont été empêchées par les membres de l'Unité nationale de protection affectés à l'organisation, mais d'autres incidents continuent de se produire, même sur des territoires non couverts par les mesures de protection actuelles. Cette situation démontre qu'il est urgent de renforcer et d'adapter les mesures de protection de l'organisation à la nature et à la répartition géographique de ses activités.

Je vous appelle à agir immédiatement afin que la Colombie honore ses obligations internationales, conformément à la mesure conservatoire n° 629-03 de la Commission interaméricaine des droits de l'homme demandant aux autorités colombiennes d'adopter toutes les mesures nécessaires, en coordination avec la Commission inter-ecclésiastique justice et paix, pour protéger la vie et la sécurité des membres de l'organisation et leur permettre de continuer leur travail en faveur des droits humains dans les différentes zones à risque du pays.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

La [Commission inter-ecclésiastique justice et paix](#) défend les droits humains en Colombie depuis plus de 30 ans. Travaillant dans plusieurs régions du pays, situées dans les départements d'Antioquia, du Chocó, du Cauca, du Valle del Cauca, du Meta et du Putumayo, dont la plupart font partie des zones du pays les plus affectées par le conflit armé, les inégalités, la discrimination et d'autres problèmes systémiques, cette organisation a soutenu des personnes, des familles et des communautés dans leurs appels au respect et à la réalisation de leurs droits civils, politiques, économiques, culturels et environnementaux.

La défense des droits humains en Colombie est une activité à haut risque. L'histoire de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix en fournit un exemple. En raison de leur travail, cette organisation et ses membres ont été soumis à des menaces et attaques de la part de représentants de l'État et d'acteurs privés. Elle a signalé tous ces épisodes, sollicité la protection des autorités colombiennes et bénéficié de mesures conservatoires par le biais de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Malgré cela et une demande récente de renforcement des mesures de sécurité fournies par l'Unité nationale de protection, la Commission inter-ecclésiastique justice et paix a signalé plusieurs pannes dans les véhicules qui lui ont été assignés et des retards dans leur maintenance, ainsi que l'affaiblissement global des mesures de protection. La protection fournie par les autorités est loin de couvrir toutes les équipes de l'organisation, qui interviennent dans différentes zones en Colombie et se déplacent constamment en raison de son travail auprès des populations touchées par la violence.

La Commission inter-ecclésiastique justice et paix travaille en outre dans certaines des régions les plus marginalisées de Colombie. Le manque de garanties en ce qui concerne sa sécurité a un impact négatif non seulement sur l'exercice de son droit de défendre les droits humains, mais également sur les personnes et communautés bénéficiant de leur relation avec elle. Cette situation s'inscrit de surcroît dans une tendance plus large à la restriction de l'espace dédié à la défense des droits humains dans le pays, que le gouvernement, qui a promis de protéger les défenseur·e·s des droits humains, doit combattre de toute urgence.

Bien que la Commission inter-ecclésiastique justice et paix ait [dénoncé publiquement](#) les menaces visant Juan Carlos Gaon et adressé des demandes directes aux autorités colombiennes, elle attend toujours une réponse efficace correspondant au niveau des risques existants.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 août 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM : Commission inter-ecclésiastique justice et paix

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr23/0577/2025/fr/>